



L'Edit Royal Dvar Mal'hout

Résumé du discours du Rabbi de Loubavitch Roi Machia'h Chlita Roch Hachana 5752-1991

Le grand sauvetage de la Guéoula

En ce qui concerne les jugements de la Torah – qui sont plus en évidence ces jours-ci car ils sont appelés « les jours du jugement » (et débutent à partir de Roch Hachana) – il existe un décret du Saint béni soit-Il dans la Torah, que le jugement doit être rendu comme dans : « et la communauté le jugera... et la communauté le sauvera (1) », ce qui signifie que le jugement n'existe que pour « sauver » (jusqu'à la perfection du sauvetage, lors de la délivrance véritable et complète).

Le verset « la communauté le sauvera » fait allusion au sauvetage de la situation présente lors de la délivrance totale. Car même pour ceux qui actuellement connaissent la largesse spirituelle et matérielle, et même pour ceux qui se trouvent en Terre Sainte, sur le mont Saint et là-bas, ils sont proches du Saint des saints et malgré tout, ils disent aussi : « A cause de nos fautes, nous avons été exilés de notre Terre (2) », car il n'y a toujours pas « le Sanctuaire, Seigneur, que Tes mains ont préparé (3) ». Et il n'y a toujours pas de « Tous sont installés sur la Terre » car ce n'est qu'alors que tout peut être accompli parfaitement, y compris la Mitsva du Jubilé (4) qui est liée avec la rédemption comme il est dit : « Où chacun retrouvera son bien, où chacun retournera à sa famille (5) », même pour celui qui dit : « J'aime mon maître (6) » et donc reste chez son maître lors de la septième année (7).

Le nom du Machia'h

Il faut bien remarquer que le lien qui existe entre la veille de Roch Hachana et la délivrance totale (car on sort vainqueur du jugement), est mis en relief lors de ces dernières générations grâce à l'anniversaire du Tsema'h Tseddek* en ce jour.

Le nom du Tsema'h Tseddek (selon son ouvrage), est le nom du Machia'h notre juste qui a été appelé « Tsema'h (8) » et « Tseddek (9) ».

Le lien évident entre le Machia'h et le Tsema'h Tseddek nous permet d'ajouter que le Tsema'h Tseddek est le troisième prince de la dynastie 'Habad (10). Il comprend donc en lui tous les princes précédents, comme on peut le constater en étudiant son enseignement qui contient celui de ses prédécesseurs mais aussi celui de ses successeurs jusqu'au Rabbi Rayats, mon beau-père, prince de notre génération. Et puisque le rôle de nos Maîtres et princes, est de dévoiler l'intériorité de la Torah et de répandre les sources de la 'Hassidout à l'extérieur, ils sont donc tous liés au dévoilement du Machia'h notre juste, et plus particulièrement notre Maître, mon beau-père, le prince de notre génération, comme l'indique son nom « Yossef Yits'hak » en rappel du verset : « Le Seigneur étendra une seconde fois Sa main (11) », ainsi, il est clair que cette relation entre les Rebbeïm de 'Habad et le Machia'h se trouve soulignée chez le



Tsema'h Tseddek qui comprend en lui tous les princes de 'Habad.

Et puisque lors de son anniversaire « Son Mazal est fort (12) », le nom du Machia'h domine, et puisque c'est son anniversaire, il fait tout ce qu'il peut et agit selon tous ses moyens afin que le nom du Machia'h se dévoile et mieux encore, afin que le Machia'h se dévoile lui-même (tel qu'il existe au-dessus même de son nom).

Et selon le décret du Tour (13), à la veille de Roch Hachana, les enfants d'Israël « s'habillent en blanc et s'enveloppent de blanc », il est donc clair que dès la veille de Roch Hachana, on reçoit tous les dévoilements, les influences et les éclairages, et à plus forte raison, les forces spirituelles et matérielles.

C'est Lui !

De plus, et c'est l'essentiel, que dès à présent, de la manière la plus immédiate, en cette veille de Roch Hachana, lors de l'anniversaire du Tsema'h Tseddek, se dévoile le Machia'h, notre juste, au point que nous : « Le montrons du doigt et déclarons, c'est Lui ! (14) », voici le Machia'h qui est appelé « Tsema'h », voici le Machia'h qui est appelé « Tseddek », voici le Machia'h qui est appelé « Yossef Yits'hak » (le nom de mon beau-père le Rabbi, prince de notre génération), et principalement, voici le Machia'h qui est appelé : « David, le roi oint », accompagné de Moché Rabbénou, « le premier sauveur qui est aussi l'ultime sauveur » et d'Israël, le Baal Chem Tov et de tous nos Saint Maîtres, Rebbeïm et princes, selon les initiales qui forment le mot « MIyaD (Moché, Israël et David), immédiatement », de la manière la plus rapide et immédiate Mamach.

La preuve la plus claire

De la manière la plus simple, chacun et chacune des enfants d'Israël et l'assemblée d'Israël, vont (Vayele'h) depuis l'exil, vers la délivrance véritable et définitive grâce au Machia'h notre juste, en-dessous de dix palmes (de la manière la plus concrète, Ndt).

Et tous les enfants d'Israël vont (Vayele'h) « Avec nos jeunes, nos vieux... nos fils et nos filles (15) » tout de suite, immédiatement « Au sein des nuages du ciel (16) », en Terre Sainte, et fêtent là-bas Roch Hachana, et là-bas, c'est-à-dire, à Jérusalem, ville Sainte, sur le mont Saint, dans le troisième et triple Beit HaMikdash, « Le Sanctuaire, Seigneur, que Tu

as préparé de Tes mains », et plus précisément dans le Saint des saints, dans lequel se trouve la pierre de soutènement qui soutient le monde (17), la pierre de soutènement qui existe de manière parfaite et dévoilée même aujourd'hui, sans aucun changement, à l'endroit du Saint des saints dans le Saint Temple. Ce qui conforte la demande et l'exigence des enfants d'Israël au sujet de la délivrance, car nous voyons dès maintenant de manière claire la pierre de soutènement, en ce bas monde, qui est le fondement de tout ce monde-ci, et même actuellement, car elle demeure parfaite et sans aucune modification, à sa place.

La vraie vie

Avec le troisième Temple, s'accomplit le verset : « Le troisième jour, il nous aura relevés pour que nous subsistions devant Lui (18) » d'une vraie vie, d'une vie éternelle, à commencer par la vie au sens le plus simple. Soyez inscrits et scellés, chaque Juif, chaque Juive, pour la vie au sens le plus simple, un corps en pleine santé et une âme en pleine santé, matériellement et spirituellement.

Et, tout de suite, immédiatement Mamach, que tout ceci soit transféré en Terre Sainte, à Jérusalem, la ville Sainte, sur le mont Saint, dans le troisième Temple, pour la troisième délivrance, qui contient aussi la dixième délivrance, la délivrance qui n'est suivie d'aucun exil (19), comme il en est fait mention lors du Seder de Pessa'h : « Comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles (20) ».

De plus, et c'est l'essentiel, Miyad, immédiatement et concrètement, puisque nous sommes en un jour favorable, à la veille de Roch Hachana avec toutes ses qualités d'élévation, et à ce propos, chacun profitera bien évidemment de ce jour, afin de rajouter sa participation à la Tseddaka et toutes bonnes choses, et plus particulièrement, les choses qui concernent ce jour, l'anniversaire du Tsema'h Tseddek, en étudiant son enseignement et en accordant à ses demandes.

Et comme il a été dit, en ce jour-même, la délivrance va arriver, la Guéoula véritable et complète, par l'intermédiaire du Machia'h notre juste, tout de suite, immédiatement Mamach.

Notes : * Le Tsema'h Tseddek est Mena'hem Mendel Schneerson, le troisième Rabbi de 'Habad. Né le 29 Elloul 5549-1789. 1 – Massei 35.24, 25 – Voir aussi la Michna au début du traité Sanhédrin 2a, Roch Hachana 26a etc., 2 – Moussaf de Yom Tov, 3 – Bechala'h 15.17, 4 – Ara'hin 32b, Rambam, lois de la Chemita et du Jubilé 10.8, 5 – Behar 25.10, 6 – Michpatim 21.5-6, 7 – Voir Rachi sur Michpatim 21.6 et sur Behar, 8 – Zacharie 6.12, 9 – Isaïe 11.5, 10 – en correspondance avec la Sefira de Daat – voir Si'hot et correspondances saintes du Rabbi Yossef Yits'hak, 11 – Isaïe 11.11, 12 – Yerouchalmi Roch Hachana 3.8, 13 – Ora'h Haïm, lois de Roch Hachana 581, 14 – Chemot Rabba Ch.23, fin du traité Taanit, 15 – Bo 10.9, 16 – Daniel 7.13 – Sanhédrin 98a, 17 – Yoma 54b, 18 – Osée 6.2, voir les commentaires, 19 – Me'hilta Bechala'h 15a..., 20 – Michée 7.15